



## Aide pour comprendre bulletin de salaire

Par **Doudou948**, le 15/06/2019 à 12:26

Bonjour,

J'ai eu un accident de travail le 23/01/2019 avec un arrêt jusqu'au 15/02/2019, mon certificat initial ayant été égaré par la CPAM j'ai du retourner un duplicat de celui ci. Mon dossier a été pris en charge le 16/05/2019 or à ce jour je n'ai perçu aucune indemnité journalière par la CPAM ni de compensation et de maintien de salaire de mon employeur.

J'ai donc repris mes bulletin de salaire et constater qu'il y avait des erreurs mais je ne comprend pas ma fiche de paie et souhaiterai que quelqu'un puisse m'aider à y voir plus claire.

**Fiche de paye de janvier 2019 :**

2215 - absences non justifiées du 23/01/2019 au 31/01/2019 retenues - 505,54 euros

**Sur la fiche de paye de février 2019 :**

absences non justifiées P + 500,54 euros

2645 - absences accident de travail retenues - 794,41 pour la période du 01/02/2019 au 15/02/2019 en (AT)

2645 - absences accident de travail - 505,41 retenues euros pour la période du 23/01/2019 au 31/01/2019 (AT)

Pourriez vous me dire si mon employeur doit me rembourser ces sommes et quelles démarches je dois effectuer.

D'avance merci pour votre aide

Cordialement